

SOIRANS

N°26 Juill./Aout 2014

INFO

LA LETTRE DU MAIRE

La qualité du cadre de vie et du fleurissement de notre village est appréciée. C'est le résultat d'un travail quotidien de longue haleine réalisé par nos employés communaux Gérald Tournier et Johnny Bas et par Bernard Bouju, Adjoint aux travaux et à l'environnement. En 2013, Côte d'Or Tourisme a attribué son prix « Coup de Cœur » à la Commune de Soirans ; c'est une belle reconnaissance et nous espérons que cela nous permettra d'obtenir le label de « 1ère fleur ». A cet effet, une commission départementale et régionale du fleurissement visitera prochainement notre Commune. Nous leur réserverons le meilleur accueil possible et nous ne manquerons pas de leur faire part des efforts réalisés par vous tous qui, en fleurissant les abords de votre maison avec talent et créativité, participez à l'embellissement du village.



Au cours des mois qui viennent différents travaux vont se poursuivre et aboutir : l'aménagement de quatre logements locatifs BBC (T3) et la construction d'un atelier municipal. Durant l'été, nos agents vont également effectuer des travaux dans les écoles avec la réfection de la grande salle de jeux de l'école maternelle et ils vont également rénover l'intérieur de la salle Georges Brassens : suppression de la moquette murale, mise en place de toile de verre sur les murs, mise en peinture des murs et des menuiseries et mise en place d'un ensemble de capteurs phoniques stéréo, dont les capacités techniques permettront d'obtenir des conditions de confort acoustique satisfaisante.

Même si les vacances d'été commencent tout juste, il faudra bientôt penser à la rentrée des classes, rendez-vous incontournable de septembre. L'année qui s'achève a été particulièrement dense avec notamment la préparation de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Pour ce qui nous concerne, nous avons mis en place une véritable concertation, avec un travail de réflexion et de préparation avec tous les acteurs concernés (élus, enseignants, parents d'élèves). La semaine s'organisera de la manière suivante : activités scolaires sur 5 jours (lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi matin), nouvelles activités périscolaires (NAP) : vendredi après-midi. Ces dernières seront organisées par le service « enfance-jeunesse » de la Communauté de Communes Auxonne Val-de-Saône, qui informera directement les familles sur leur contenu et leur déroulement.

Je vous invite à participer aux animations du 14 juillet et vous souhaite à toutes et à tous un excellent été ensoleillé et d'agréables vacances en famille.



Jean-Paul VADOT
Maire de Soirans

Président de la Communauté
de Communes Auxonne Val de Saône

SECRETARIAT DE MAIRIE

Du 15 juillet au 31 Août

le Secrétariat de Mairie sera ouvert uniquement

le MERCREDI DE 16 H 30 à 18 H 30

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

En Juillet et Août

la Bibliothèque est ouverte uniquement

le MARDI DE 16 H 30 à 19 H 00

Fermeture du 11 au 31 Août.



Lectures Estivales

Vous retrouverez, **à partir du 30 juin**, les baluchons de l'été, une sélection surprise d'ouvrages (romans, documentaires, BD, livres de cuisine, contes...mais aussi albums pour enfants) autour d'un même thème. On choisit, on emprunte, on découvre, et si on le désire, on vient partager ses impressions lors d'un « apéro-littéraire » au mois de septembre.

Bonnes vacances à tous

L'équipe de la bibliothèque

Dans ce numéro

- Compte rendu du conseil P. 2
- Départ en retraite Odile Michalak P. 3
- Echos d'École P. 3
- 14 juillet - Rentrée P. 4

LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Avril à Juin 2014

Le Conseil municipal :

-A approuvé, dans le cadre du Marché de travaux « Logements et Atelier » l'avenant n° 3 au lot n° 2 « Démolition - Gros œuvre – Enduit » (titulaire ENNDA « M », correspondant, d'une part à des travaux supplémentaires indispensables à la mise en conformité technique du bâtiment, notamment la reconstruction du pignon Est et d'autre part des moins-values liées notamment la non réalisation de travaux compte tenu de la reconstruction du mur (ouvertures en moins), pour un montant de 7 614.67 €, soit 8 376.14 € TTC,

-A accepté, dans le cadre du Marché de travaux « Logements et Atelier », le sous-traitant SASU TISSOT Lieudit La Tuilerie 39800 AUMONT, pour le lot n° 6B dont le titulaire est SAS 2F Constructions 8 route d'Arbois 39380 MONT-SOUS-VAUDREY, pour des travaux de bardage et de zinguerie, d'un montant maximum de 6 500 € HT,

-A approuvé, dans le cadre du Marché de travaux « Logements et Atelier » l'avenant n° 4 au lot n° 2 « Démolition - Gros œuvre – Enduit » (titulaire ENNDA « M », correspondant, d'une part à des travaux supplémentaires indispensables à la mise en conformité technique du bâtiment « logements », notamment la reconstruction de la partie supérieure du pignon Ouest, d'autre part des moins-values liées notamment la non réalisation de travaux compte tenu de la reconstruction du mur (ouvertures en moins) et enfin la création d'une semelle en béton au niveau de l'atelier, pour un montant HT de 6 304.29 €, soit 7 004.71 € TTC

-A décidé de charger le Centre de gestion de la Fonction Publique de la Côte d'Or de lancer une procédure de marché public, en vue de souscrire pour son compte des conventions d'assurances statutaires auprès d'une entreprise d'assurance agréée,

-A arrêté une liste de personnes afin que la Directrice Régionale des Finances Publiques puisse arrêter la composition définitive commission communale des impôts directs (CCID).

-A approuvé un projet de convention entre ERDF et la

Commune de Soirans, qui a pour objet de définir une servitude à titre réel et perpétuel sur la parcelle cadastrée AA 173, propriété de la Commune, en raison de l'implantation des ouvrages de raccordement électrique, en vue de l'alimentation du lotissement « Les Jardins d'Oz »,

-A décidé la destination des coupes réglées n° 3 et 11 de la forêt communale inscrites à l'Etat d'Assiette de l'exercice 2015 : vente par les soins de l'ONF des futaies en 2015, réservation des houppiers en vue de cessions séparées, à raison de 4.50 € H.T le stère, abattu et enstéré,

-A décidé la cession, par les soins de l'Office National des Forêts, de bois de chauffage : taillis, petites futaies, dans les coupes n° 37 et 38, au prix de 1,50 € H.T le stère abattu et enstéré,

-A décidé d'ajourner la coupe n° 42a2 pour un passage en 2016,

-A décidé de rénover l'intérieur de la salle Georges Brassens pendant l'été : suppression de la moquette murale, mise en place de toile de verre sur les murs, mise en peinture des murs et des menuiseries et mise en place d'un ensemble de capteurs phoniques stéréo, dont les capacités techniques permettent d'obtenir des conditions conformes à la réglementation des établissements scolaires, vérifiées par un bilan acoustique, ainsi que des tests et des simulations, réalisés par des techniciens et a sollicité sur le projet d'isolation phonique, d'un un montant de 6 348.58 € H.T., une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales,

-A approuvé la décision modificative n° 1, sur le Budget annexe Forêt 2014, d'un montant de 8 000 € en dépenses afin d'alimenter le budget principal,

-A approuvé la décision modificative n° 1, sur le Budget principal 2014, équilibrée, en dépenses et en recettes à 8 000 € en fonctionnement et à 11 050 en investissement, liée notamment à la réalisation de travaux d'isolation phonique dans la salle Georges Brassens,

-A élu un délégué et trois suppléants en vue de l'élection des sénateurs : délégué : M. Vadot Jean-Paul, 1er suppléant : M. Bouju Bernard, 2ème suppléant : M. Gourdon Jean-Yves, 3ème suppléant : Mme Berti Laurence.



DEPLOIEMENT DES 6 NOUVELLES CHAINES DE LA TNT

Depuis le 10 juin 2014, notre Commune est concernée par le déploiement de 6 nouvelles chaînes gratuites de la TNT en haute définition.

Cet enrichissement de l'offre télévisuelle peut s'accompagner de changements de canaux pour les chaînes existantes. Il faut donc procéder à une recherche et mémorisation des chaînes.



MA COMMUNE A DU CŒUR

A la suite de l'installation d'un défibrillateur sur le parvis de la Mairie, la Commune a reçu le Label « Ma Commune a du Cœur » par l'Association RMC-BFM, c'est une reconnaissance de notre engagement autour d'un enjeu de santé publique au service de nos concitoyens et une marque de référence pour notre collectivité.

« ADOPTEZ-NOUS. Nous pouvons vous aider à réduire vos déchets ! »



Dans le cadre de son Programme de prévention des déchets, la Communauté de Communes Auxonne Val-de-Saône propose aux enfants de 5 à 14 ans d'adopter gratuitement une paire de poules (une paire par foyer demandeur).

Pour plus d'informations et en faire la demande, contactez le Service Environnement de la Communauté de Communes au 03 80 27 03 20.



GESTION DES ECOLES : décisions du Comité syndical du SIVOS

1) Mise en application de la réforme des rythmes scolaires en septembre 2014

L'organisation a été validée par le Recteur :

- **Temps scolaires** : 6 h les lundi, mardi et jeudi, 2 h 40 le mercredi matin et 3 h 20 le vendredi matin,

- **Nouvelles Activités Périscolaires** (Communauté de Communes) : 3 h le vendredi après-midi.

2) Approbation du Budget Primitif 201' :

➤ Section de Fonctionnement, équilibrée à 151 871 €

➤ Section d'investissement, équilibrée à 22 042.00 €

➤ Total Budget Primitif, équilibré à **173 913.00 €**.

La participation globale des Communes de Pluvet, Soirans et Tréclun s'élève à 145 541 €, soit environ **800 € par enfant scolarisé**.

3) Approbation du Compte administratif et du Compte de Gestion 2013 :

➤ Dépenses de l'exercice (fonctionnement et investissement) = 134 032.11 €

➤ Recettes de l'exercice (fonctionnement

et investissement) = 147 275.70 €

➤ Déficits reportés (années antérieures) = 13 480.64 €

➤ Excédents reportés (années antérieures) = 12 617.33 €

➤ Restes à réaliser en Dépenses = 8 000.00 € (accessibilité école de Pluvet)

➤ Restes à réaliser en Recettes = 1 950.00 € (subvention)

Excédent de clôture = **6 330.28 €**



Kermesse des Écoles à Pluvet le 14 Juin 2014

DEPART EN RETRAITE D'ODILE MICHALAK, UNE PAGE SE TOURNE A L'ECOLE MATERNELLE

Le 27 juin dernier, les élus, les enseignants, des parents, des enfants de toutes générations du RPI de Pluvet, Soirans et Tréclun et des amis étaient réunis pour fêter le départ en retraite d'Odile Michalak, agent spécialisé de l'école maternelle depuis 32 ans.

Originnaire de Montot, Odile s'est installée à Pluvet au début des années 70, après son mariage avec Stanislas. Elle a d'abord travaillé à Dijon, dans les Laboratoires Fournier, de 1973 à 1975, puis s'est occupée de ses 2 enfants, Jérôme et Laurent, jusqu'en 1982.

En septembre 1982, elle devient ASEM (agent de service d'école maternelle) de la seule classe enfantine qui vient d'être créée à Pluvet, installée dans des locaux préfabriqués. Elle est recrutée par Armand Bornet, Maire de Pluvet, en accord avec Michel Jovignot et Gérard Moine respectivement Maires de Soirans et de Tréclun. Christine DARMIGNY était alors Institutrice. En 1991, elle s'installe à Soirans, dans une nouvelle école flambant neuve, spacieuse, confortable, adaptée ; il y a deux grandes classes et une salle de jeux. Sa carrière évolue, elle devient ATSEM (Adjoint technique spécialisé d'école maternelle) 1ère classe. Elle connaît trois nouvelles Directrices d'école : Sophie Weiss-Butin,



Anne-Sophie Pawelzyck et Laurence Dhainaut, depuis 2008.

Odile a côtoyé de nombreux Maires, Armand Bornet, puis Alain Lenoble et Ghislaine Poivre à Pluvet, Gérard Moine, Pascal Camp et Sébastien Sordel à Tréclun et enfin Michel Jovignot et Jean-Paul Vadot à Soirans. En 2008, après la création du SIVOS, Odile y est transférée administrativement.

En 2009, une nouvelle classe maternelle complète les équipements scolaires et Odile travaille dans des locaux toujours plus spacieux et plus confortables ; elle est suppléée par une nouvelle ATSEM, Laétitia Guyon.

Odile s'est toujours impliquée, avec disponibilité, engagement personnel, dévouement et écoute, dans son travail d'assistance des enseignants auprès des jeunes enfants. Avec tact, sérieux et professionnalisme, doublé d'une autorité naturelle, elle a contribué à éduquer plus de 800 enfants. Outre sa volonté à faire du mieux possible les tâches qui lui ont été confiées, ses qualités essentielles ont été la sincérité, la simplicité, la discrétion et la franchise.

Avec une chanson, des messages personnels, des empreintes de mains, ..., tous les enfants, tous les enseignants, tous les parents d'élèves lui ont dit merci pour toutes ces années passées et lui ont souhaité une retraite longue et heureuse avec son mari, sa famille et ses amis.

Pour occuper une partie de ses loisirs et surtout conserver la forme, le SIVOS, pour exprimer sa reconnaissance, au nom des Communes de Pluvet, Soirans et Tréclun, a offert à Odile un vélo d'appartement.

FETE NATIONALE : 14 JUILLET 2014

Les cérémonies de la Fête Nationale se dérouleront les 13 et 14 juillet selon le programme présenté ci-dessous. Elles sont organisées en partenariat avec le Foyer Rural.



DIMANCHE 13 JUILLET soirée Parvis de la Mairie et Place du Meix de la Cure

- à partir de 21 h 30 : accueil, buvette, ambiance musicale, vente de lampions sur le parvis de la Mairie.

Projection probable de la finale de la Coupe du Monde de Foot au Brésil.



- vers 22 h 30 : **DEFILE AUX LAMPIONS** dans les rues du village (départ devant la Mairie),
puis vers 23 h : **FEU D'ARTIFICE** devant la Mairie

LUNDI 14 JUILLET - 11 h Parvis de la Mairie

- **VIN D'HONNEUR**

- **DISTRIBUTION DE LOTS** pour les personnes de plus de 65 ans, de **JOUETS** et de **Bonbons** pour les enfants, jusqu'à 12 ans et

TOMBOLA GRATUITE pour les dames et les jeunes filles habitant la Commune.



RECENSEMENT DES CLASSES

Tous les garçons et les filles doivent se faire recenser **au cours du trimestre où ils atteignent 16 ans**. Ce recensement est obligatoire et le récépissé délivré lors de **cette inscription est indispensable pour passer les examens (baccalauréat, ...)** et le **permis de conduire**. En l'absence de recensement à 16 ans, il faut attendre l'âge de 18 ans pour régulariser la situation.

En 2014 sont recensés les jeunes nés en 1998.

Inscriptions en Mairie.

POUR BIEN PREPARER LA RENTREE

L'accueil périscolaire, la restauration scolaire et l'accueil de loisirs le mercredi et pendant les vacances sont organisés par le service « enfance » de la Communauté de Communes Auxonne Val de Saône. **La formation musicale, l'apprentissage d'un instrument de musique**, l'intégration d'une chorale ou d'un ensemble instrumental, **les cours de danse (classique, modern jazz, hip-hop)** sont proposés par l'Ecole de musique et de danse intercommunale.

Inscriptions, tarifs, renseignements : Communauté de Communes Auxonne Val de Saône au 03 80 27 03 20

www.cc-auxonnevaldesaone.fr



SERVICES MUNICIPAUX - Site : www.mairie-soirans.fr

- Secrétariat de Mairie : Mercredi 16 h 30 - 18 h 30 / Samedi 9 h 30 - 11 h 30

Tél. 03 80 39 43 58 - Télécopie : 03 80 39 04 96 - Courriel : mairie.soirans@wanadoo.fr

- Secrétariat SIVOS (écoles) : Jeudi matin, à la Mairie - Courriel : sivos.pluvetsoiranstreclun@orange.fr

- Bibliothèque : Mardi 16 h 30 - 19 h / Samedi 10 h - 11 h 30

Tél. 03 80 39 43 58 - Courriel : bibliotheque.soirans@wanadoo.fr

SERVICES INTERCOMMUNAUX - Site : www.cc-auxonnevaldesaone.fr

- Accueil périscolaire, restauration scolaire : tous les jours d'école (tél. 03 80 31 48 29)

- Centre de loisirs : mercredi et vacances scolaires

- Crèche, halte-garderie (à Auxonne) : du lundi au vendredi

- Relais Petite Enfance - Assistantes maternelles (itinérant - tél. 03 80 57 37 56 ou 06 46 38 50 33)

- Ecole de musique et de danse (à Auxonne) Tél. 03 80 27 03 20 - Télécopie : 03 80 27 03 21 - Courriel : cdc.avds@wanadoo.fr

Informations, Inscriptions, renseignements, menus : www.cc-auxonnevaldesaone.fr

- Collecte des déchets : jeudi matin.

- Déchèteries : Pont et Athée / Tél 06 70 77 45 63

PONT: Mercredi et Vendredi 14 h à 17 h 45

Chemin de la Tille Mardi et Samedi 8 h 30 à 11 h 45

ATHÉE: Mercredi et Vendredi 8 h 30 à 11 h 45

Route de Magny Mardi et Samedi 14 h à 17 h 45